



# GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands évènements se préparent; je suis en *Vedette*; tout et que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Jeudi 9 Mai 1793.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

*Fin de la déclaration de l'impératrice de Russie sur le nouveau démembrement de la Pologne.*

» La très-illustre impératrice de toutes les Russies, de même que le très-illustre roi de Prusse, d'après le consentement de S. M. l'empereur romain, n'ont trouvé aucun autre moyen plus efficace pour leur sûreté respective, que de renfermer la république de Pologne dans des bornes plus resserrées, en lui procurant l'existence et la mesure convenables à un état de rang mitoyen, et qui faciliteroient les moyens d'obtenir et de conserver, sans préjudice à son antique liberté, un gouvernement sage, convenable, et en même temps assez solide et actif pour arrêter et punir toutes espèces de désordres et de commotions qui ont si souvent menacés sa propre tranquillité, ainsi que celle de ses voisins.

Étant par conséquent réunis par une *connivence raisonnée* sur le but et les moyens, l'impératrice de toutes les Russies et S. M. le roi de Prusse, sont convaincus en eux mêmes qu'ils ne peuvent pas conjurer d'une manière plus active, l'anéantissement total, dont est menacée la république par ses divisions, et particulièrement par ces

idées monstres et égarées qui commencent à s'y manifester; qu'en réunissant à leurs états respectifs celles de ses provinces qui bordent actuellement leurs frontières, et en les prenant sur-le-champ en leur possession, afin de les garantir à temps des suites malheureuses des principes qu'on tache d'y introduire.

» Les monarques mentionnés, en faisant connoître à toute la nation Polonoise leur résolution ferme et invariable, l'invite à la plus prochaine convocation de diète, afin de régler à l'amiable cet objet, et en même temps pour concourir aux mesures salutaires, qu'ils ont de lui assurer pour l'avenir une paix inaltérable et un gouvernement stable et inébranlable ».

*De Grodno, le 22 Avril.* — La déclaration de la Russie a été publiée ici le même jour que les lettres-patentes du roi de Prusse. On prétend que l'empereur ne s'est pas encore arrangé avec eux: cela signifie que son arrangement est secret. On n'ignore cependant point les promesses qui lui ont été faites pour la Bavière. C'est en effet la seule usurpation qui convienne à l'empereur, pour qu'il ne soit pas la dupe de ses complices dans ce grand pillage. D'ailleurs la Russie et la Prusse pressent le partage de la Pologne avec un acharnement incroyable. C



cours veulent, dit-on, proposer en hérédité, à une maison, ce qui reste de la Pologne; si elle refuse, comme on s'en flatte, le prince de Wurtemberg sera choisi par la Prusse et la Russie. L'on va même jusqu'à parler de la couronne de Pologne pour le ci-devant comte d'Artois, couronne telle quelle.

La Courlande semble aussi devoir passer, sous la domination nouvelle de la Russie, et la Poméranie doit être soumise au roi de Suède.

*De Munich.* — Le partage de la Bavière est, dit-on, résolu. On prétend que les sujets même des puissances copartageantes ne voient pas tout d'un même œil ces démembrements: les Allemands tremblent pour l'avenir. Cependant il paroît douteux que la pénurie de leurs finances leur permette de soutenir encore très-long-tems de nombreuses armées. On commence à voir ici de grosses parties de frédéric d'or de Prusse, de l'année 1770. Ils sont absolument neufs et ne peuvent que sortir des coffres de l'état. On prétend que le défunt roi de Prusse avoit amassé, dans l'espace de 21 ans dix à douze millions de frédéric d'or, valant chacun vingt livres tournois, et que ce trésor ne tardera pas à être épuisé.

## FRANCE.

*De Privas le 29 avril.* Quatre complices de Saillan ont été condamnés à mort: deux ont été guillotinés à Privas le 22 avril, et les deux autres à Joyeuse le 25 du même mois, jour de foire, où un peuple immense a été témoin de cette exécution; elle s'est faite avec tout l'ordre possible. Puisse-t-elle intimider les conspirateurs! Mais, que sont devenus les autres complices qui, vers le 15 septembre dernier, furent transférés à Orléans conformément à une loi existante? Le département a, dit-on, demandé qu'ils fussent conduits devant son tribunal criminel, pour y être jugés; mais les administrateurs disent n'avoir reçu aucune réponse. On est fondé à croire que ces prisonniers se sont évadés d'Orléans, peut-être grossissent-ils en ce moment la troupe des révoltés de la Vendée. Ne pourroit-on pas interpellier les autorités constituées d'Orléans sur cette évadation?

*D'Orléans le 30 avril.* Hier à trois heures

les femmes, les enfans, les mères des détenus se sont rendus chez les députés; elles ont prouvé l'innocence de leurs parens. Un grand concours avoit accompagné ces intéressantes sollicitieuses. Les cris de rendez justice à de bons citoyens calomniés, de grace, grace, se font entendre généralement... Rien n'a pu toucher les commissaires... L'un d'eux a tiré son sabre, son pistolet, devant ces citoyennes éplorées, en menaçant le premier aristocrate... Ce n'est pas tout, on a fait boire, forcé de danser ces mêmes femmes... On n'a jamais vu de réception si inhumaine, si barbarement dérisoire!... Grand Dieu!... et c'est ainsi qu'on veut faire chérir la liberté! quels apôtres!...

*De Tours le 6 mai.* Comme je vous l'annonçois hier, les dangers deviennent chaque jour plus pressans; la prise d'Argenton-le-Peuple, l'évacuation de Bressuire ne sont que le prélude de plus grands malheurs; Thouars est dans ce moment attaqué de toutes parts; déjà une partie des faubourgs est au pouvoir de l'ennemi. Il nous arrive à chaque instant des courriers des commissaires qui nous apprennent le dénuement des troupes, d'armes, de munitions; on voit aujourd'hui le résultat de cette criminelle insouciance du conseil exécutif; on a toujours cru que c'étoit une simple insurrection, tandis que c'est la guerre civile la plus formelle; on a laissé prendre un caractère terrible à ces rassemblemens, et on nous laisse sans troupes réglées; le zèle des citoyens a été grand dans les premiers jours, mais il ne s'est pas soutenu, et en effet il eut été injuste d'exiger des cultivateurs, des pères de famille un sacrifice aussi considérable que celui d'abandonner leurs foyers, pendant plus de deux mois.

La république a des troupes qu'elle paye, et il est juste de les employer pour repousser les ennemis intérieurs. Vous nous avez annoncé Biron, et Biron n'arrive pas; vous nous avez promis des fusils, et nous n'en voyons aucuns; on nous dit que des bataillons vont venir à notre secours, et nous recevons pour tout la légion germanique, mal organisée, mal armée; je ne puis vous le dissimuler, citoyens, les dangers sont plus pressans que jamais; l'ennemi est aux portes de Thouars, et si on ne porte pas des secours prompts, bientôt Loudun sera



la proie des brigands; la forêt de Chinon n'est qu'à cinq lieues de cette dernière ville; si une fois ils s'y cantonnent, il sera très-difficile de les en déloger.

Paris. — La révolte de la Vendée devient de plus en plus allarmante; on a cru que ce n'étoit qu'une poignée de prêtres agitant les paysans avec quelques hosties, et voilà qu'on annonce un corps d'armée de cent mille hommes. Qui les agite? Qui les arme? Qui les nourrit? Qui les conduit? Voilà ce qu'on ignore absolument à Paris. Ils n'ont pas comme nous une foule d'assemblées délibérantes; ils marchent; les habitans des contrées qu'ils parcourent, aiment mieux se ranger avec eux, que de les combattre; et malgré cette profusion énorme de monde, on prétend qu'ils sont très-disciplinés, qu'ils ne commettent aucuns dégâts que chez ceux qui leur résistent. Si une fois ils peuvent gagner Orléans où il y a, dit-on, beaucoup de mécontents, ils seront maîtres de 7 à 8 départemens, et des plus riches contrées de la France; quand ils traverseront toute la France de l'Ouest à l'Est, ils deviendront beaucoup plus dangereux que les ennemis sur les frontières.

§ L'archi-amphigourique Cloots a prononcé hier aux Jacobins un discours pour convoquer l'arrière-ban de la *sans-culoterie* qu'il fait monter à 100 mille hommes qu'il faut lever sur-le-champ pour aller à travers les Ardennes reconquérir les Pays-Bas; il veut que la Belgique soit pour nous ce qu'étoit la Palestine pour nos ancêtres, qu'on y aille par croisades. Mais avant il faut ôter le goût du pain à nos ennemis, et nous aurons les pots-au-feu à bon marché. Il faudra mettre en tête les modérés, les riches, les indifférens, les douteux, et les entégimenter comme on fait en Allemagne, les serfs à coups de bâtons. etc.

§ Un curieux a fait le relevé des arrêtés pris et cassés par les sections ces jours ci. Ils s'élevaient à plus de 4,600.

Chaumet, procureur de la commune, à ses concitoyens.

« Citoyens, on m'accuse d'avoir émis une opinion qui n'est pas la mienne; on fait plus, on y met ma signature.

« Il est vrai que j'ai parlé sur le départ pour

la Vendée; j'ai demandé que les célibataires, les clercs de notaires et de procureurs, et les commis banquiers partissent les premiers.

« J'ai dit que celui qui faisoit le pain, les souliers et les habits, devoit être plus ménagé que celui qui écrivoit dans un bureau ou dans une étude.

« J'ai dit qu'il y avoit assez long-temps que les pauvres faisoient tout; qu'il falloit que les riches servissent à quelque chose.

« J'ai dit que ceux que ceux qui élevoient des discussions sur ce départ, étoient ceux qui ne vouloient pas qu'on aille éteindre la guerre civile dans la Vendée.

« On peut dénaturer tant qu'on voudra mes opinions; on peut même me persécuter; mais rien ne me fera changer de principes, et le col sous le couteau, je crierai encore: *Que le riche fasse à son tour.*

« Je crierai qu'il faut rendre utiles, malgré eux, les égoïstes et jeunes désœuvrés, et procurer du repos à l'ouvrier utile et respectable. »

§ Le conseil général de la commune a pris un tel ascendant qu'il donne à ses arrêtés force de loi, et prétend les faire exécuter. L'on va voir par celui que nous allons rapporter qu'en réunissant dans un seul local tous les corps administratifs, sous le prétexte de veiller à la sûreté publique; il va confondre toutes les autorités, de manière à n'en établir insensiblement qu'une seule; il a sans doute confiance au succès de son emprunt forcé, car il dispose des fonds par avance, or cet emprunt forcé n'est décrété que par un arrêté de la commune, donc il croit pouvoir imposer de son autorité privée. Nous ne parlons pas ici de l'étrange réunion des corps administratifs et des corps judiciaires qui, aux termes des loix qui les ont établis, ne doivent jamais se confondre ni se réunir; ainsi dans l'ancien régime il existoit un grand comité de police auquel on appelloit à Paris toutes les autorités, depuis le ministre, les présidens des cours, les procureurs généraux, jusqu'à l'inspecteur de police; Avec le temps tout revient, les dénominations changent, mais les choses restent. Voici cet arrêté du 6 mai.

« Le conseil général arrête 1°. que jusqu'à ce que les dangers de la patrie soient passés, tous les corps administratifs, toutes les autorités constituées de Paris, que le département, la



commune, les présidens des sections, ceux des comités révolutionnaires, des comités civils, seront invités à se rassembler deux fois par semaine, les jeudi et dimanche matin, dans un lieu assez vaste, pour y délibérer sur les mesures à prendre en commun, pour le maintien de l'ordre, le salut de la république et le bonheur de nos concitoyens.

» 2°. Qu'à un jour déterminé, toute la force armée sera assemblée pour renouveler, entre les magistrats, le serment de fidélité à la république, à la liberté, à l'égalité, la promesse de protection mutuelle entre tous les citoyens, d'obéissance à la loi et à ses organes, etc.

» 3°. Qu'il sera arrêté que tout membre du conseil qui chercheroit à y semer la division, troubleroit ses délibérations, par esprit de parti, ou chercheroit à faire naître des haines, des animosités entre les membres du conseil, sera dénoncé aux 48 sections, afin qu'elles le retirent d'un poste où il seroit dangereux.

» 4°. Qu'il sera fait une pétition à la convention nationale, pour lui demander la prompt organisation de l'instruction publique, des établissements pour les pauvres invalides et infirmes; enfin, qu'elle charge ses comités d'agriculture et de commerce de lui faire à une époque fixe, un rapport sur les moyens le plus sûrs et les plus prompts, non pas de soulager les misérables, mais d'extirper la misère, en procurant à la jeunesse une ressource pour la vieillesse, et à ceux qui n'ont que des bras, du courage et de la sûreté, les moyens de les employer de manière à pouvoir devenir un jour propriétaires.

» 5°. Il sera prélevé sur les fonds provenant de l'emprunt forcé une somme destinée à organiser une fabrique pour employer les arquebusiers; armuriers et fourbisseurs, à ne faire que des armes, lesquelles seront distribuées *gratis* à tous les citoyens qui en manqueront, et ce, d'après les tableaux dressés par les sections, etc.

CONVENTION NATIONALE.

*Suite de la séance du Mardi 7 Mai.*

On décrète une création de 1200 millions

d'assignats en billets de 400 ff 50 ff 50 s. et 25 s.

*Séance du Mercredi 8 mai.*

Une députation de Liège vient demander la réunion de leurs pays à la France. Ce vœu a été accepté, et les Liégeois ont été vivement applaudis. Le président donne le baiser fraternel aux députés.

Les commissaires de la convention dans les départemens de l'Arriège et des Pyrénées Orientales écrivent de Mirepoix qu'ils ont fait mettre en état d'arrestation beaucoup de personnes suspectes et séquestré leurs biens. Leurs mesures sont applaudies.

Rennes a établi un comité de sûreté générale. Orléans fait passer des troupes contre la Vendée.

Les commissaires du Gard et de l'Herault ont annulé tous les certificats de civisme donnés trop légèrement, en font donner d'autres soumis à des formalités plus sévères; ils font passer l'état du recrutement de ces deux départemens excédant leur contingent.

Louis de Conty ci-devant prince de Conty, demande son élargissement, sur le fondement qu'il n'a d'autres torts que de porter un nom proscriit. Renvoyé au comité du salut public.

Une députation d'Indre et Loire donne les détails les plus allarmans. Les révoltes se sont emparés de Bressuire, de Montreuil, de Thouars, sont entrés dans Loudun qui a ouvert ses portes, arboré le drapeau blanc et crié *vive le Roi*, ils marchent contre Tours et Chinon. Malgré l'énergie des habitans, il faut des secours. Alors la terreur a dicté divers moyens: On a été jusqu'à proposer de faire fermer les spectacles, de tirer le canon d'allarme, de faire partir tous les domestiques, les garçons de café, de mettre en état d'arrestation toutes les personnes suspectes. Tous ces moyens violens plus propres à jeter l'allarme qu'à donner des secours, ont été combattus, et on a décrété que ce soir des commissaires se transporteroient dans toutes les sections pour exciter et fixer le recrutement.